



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DES HAUTS DE SEINE

Association Loi 1901

Siège social : Groupe Scolaire Paul Vaillant Couturier – 26 avenue Paul Vaillant-Couturier
92220 BAGNEUX

Exercice clos le 31 août 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DES HAUTS DE SEINE

Association Loi 1901

Siège social : Groupe Scolaire Paul Vaillant Couturier – 26 avenue Paul Vaillant-Couturier
92220 BAGNEUX

Exercice clos le 31 août 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E des Hauts de Seine relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 624 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 629 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 604 sur 628 lors de l'exercice précédent) ;



- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 3 305,49 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 27 comptes rendus financiers ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". De même, au passif du bilan agrégé figure, pour une somme de 2 414,37 €, le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans 20 comptes rendus financiers ; ce montant libellé "*erreurs créditrices*", est inclus dans le poste "*autres dettes*". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 11 février 2021

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DES HAUTS DE SEINE

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	7 310	7 310		26	Fonds propres (avant affectation)	325 283	331 973
Terrains					Report à nouveau	3 614 403	3 508 605
Constructions	3 105	761	2 344	2 566	Résultat de l'association	563 299	77 266
Installations et matériels d'activités	26 046	25 735	311	972	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	68 917	55 594	13 323	7 655	Total	4 502 986	3 917 844
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds dédiés		
Autres immobilisations financières	41		41	41	Provisions pour risques	6 000	
Total	105 420	89 401	16 019	11 260	Provisions pour charges	10 368	9 363
					Total	16 368	9 363
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	3 719		3 719	5 220	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers				2 120	Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE					Fournisseurs	5 960	20 150
Autres créances (dont erreurs débitrices)	3 710		3 710	3 150	Dettes fiscales et sociales	15 734	14 879
Trésorerie	4 558 234		4 558 234	3 937 517	Comptes courants OCCE	38 518	2 686
Charges constatées d'avance	2 838		2 838	8 212	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	4 956	2 556
Total	4 568 501		4 568 501	3 956 219	Produits constatés d'avance		
					Total	65 167	40 272
TOTAL	4 673 921	89 401	4 584 521	3 967 479	TOTAL	4 584 521	3 967 479

OCCE DES HAUTS DE SEINE

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	3 895 424	4 961 513
Ventes de produits	2 279 677	3 197 113
Prestations de service et animations	656 542	1 042 434
Subventions d'exploitation	315 158	680 609
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits	152 123	283 028
Reprises sur dépréciations et provisions	9 363	304
Utilisations des fonds dédiés		37 430
Total	7 308 287	10 202 432
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 488 609	2 054 031
Variation des stocks de fournitures à céder	1 501	-1 212
Autres achats et charges externes	4 173 076	6 593 740
Aides financières	5 950	426
Impôts et taxes	4 612	2 006
Salaires	27 992	43 314
Charges sociales	11 383	15 117
Cotisations reversées	175 045	166 230
Autres charges	462 353	775 448
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	104 474	157 690
Dotations aux dépréciations et provisions	10 368	1 220
Report en fonds dédiés		7 000
Total	6 465 363	9 815 010
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	842 925	387 422
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	13 624	33 425
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	13 624	33 425
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	13 624	33 425
RESULTAT COURANT (I + II)	856 549	420 847
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	300 010	347 574
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	300 010	347 574
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	587 260	691 155
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions	6 000	
Total	593 260	691 155
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-293 250	-343 581
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	563 299	77 266
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	613 333	666 518
Total	613 333	666 518
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	613 333	666 518
Total	613 333	666 518

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DES HAUTS DE SEINE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	4 584 520,81 €	3 967 479,22 €
Résultat de l'exercice :	563 299,20 €	77 265,98 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	629	628
dont coopératives et foyers agrégés :	624	604
dont coopératives et foyers non agrégés :	5	24
Nombre de coopérateurs :	158 008	159 196
Heures de bénévolat du siège départemental	1 820	1 820
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	20 483	22 417
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	12	13 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	613 333 €	666 518 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice est marqué par la crise sanitaire intervenue à compter de mi-mars 2020 et ayant entraîné une baisse des recettes des coopératives agrégées de l'ordre de 28% et des dépenses de 33% : ceci explique l'excédent inhabituel des comptes agrégés.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DES HAUTS DE SEINE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	563 299,20	}	-16 046,51 pour le siège départemental 579 345,71 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	3 710,29	}	404,80 pour le siège départemental 3 305,49 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			
27 C.R.F. agrégés.			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	4 956,08	}	2 541,71 pour le siège départemental 2 414,37 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			
20 C.R.F. agrégés.			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	4 558 233,79	}	365 375,86 pour le siège départemental 4 192 857,93 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
6 719,32 par C.R.F. agrégé.			

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements et gros équipement :	104 474,20	}	5 956,82 pour le siège correspondant aux amortissements 98 517,38 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			
Total des produits :	7 621 921,38	}	157,88 par C.R.F. agrégé. 362 140,67 pour le siège départemental 7 528 425,01 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
Total des charges :	7 058 622,18	}	12 064,78 par C.R.F. agrégé. 378 187,18 pour le siège départemental 6 949 079,30 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
11 136,35 par C.R.F. agrégés			
Résultat net moyen :	928,44 par C.R.F. agrégé.		

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	2,0	2,5
Total	3,0	3,5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Comptacoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	529	570
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	84%	91%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	532	516
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	6	39
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	535	602
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	12	12
Participants aux séances de formation (estimation)	120	120

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DES HAUTS DE SEINE

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	7 310	7 310		26	Fonds propres (avant affectation)	325 283	331 973
Terrains					Résultat du siege de l'association	-16 047	-6 690
Constructions	3 105	761	2 344	2 566	Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	26 046	25 735	311	972	Total	309 237	325 283
Autres immobilisations corporelles	68 917	55 594	13 323	7 655	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques	6 000	
Autres immobilisations financières	41		41	41	Provisions pour charges	10 368	9 363
Total	105 420	89 401	16 019	11 260	Total	16 368	9 363
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	3 719		3 719	5 220	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers				2 120	Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE					Fournisseurs	5 960	20 150
Autres créances	405		405	3 150	Dettes fiscales et sociales	15 734	14 879
Trésorerie	365 376		365 376	343 465	Comptes courants OCCE	38 518	2 686
Charges constatées d'avance	2 838		2 838	8 212	Autres dettes	2 542	1 066
Total	372 338		372 338	362 167	Total	62 753	38 782
TOTAL	477 758	89 401	388 357	373 428	TOTAL	388 357	373 428

OCCE DES HAUTS DE SEINE

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	268 644	262 692
Ventes de produits	5 985	8 285
Prestations de service et animations	44 807	46 997
Subventions d'exploitation	6 250	4 723
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits	-146	10 355
Reprises sur dépréciations et provisions	9 363	304
Utilisations des fonds dédiés		37 430
Total	334 903	370 786
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	6 665	6 890
Variation des stocks de fournitures à céder	1 501	-1 212
Autres achats et charges externes	109 912	116 712
Aides financières	5 950	426
Impôts et taxes	4 612	2 006
Salaires	27 992	43 314
Charges sociales	11 383	15 117
Cotisations reversées	178 949	184 560
Autres charges	5 978	38 356
Dotations aux amortissements	5 957	4 625
Dotations aux dépréciations et provisions	10 368	1 220
Reports en fonds dédiés		7 000
Total	369 266	419 015
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)		
	-34 363	-48 229
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	13 624	33 425
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	13 624	33 425
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)		
	13 624	33 425
RESULTAT COURANT (I + II)		
	-20 739	-14 804
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	13 613	8 509
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	13 613	8 509
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 921	395
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions	6 000	
Total	8 921	395
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		
	4 692	8 114
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)		
	-16 047	-6 690
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	50 050	50 050
Total	50 050	50 050
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	50 050	50 050
Total	50 050	50 050